



Aide sociale et son éventuel remboursement

Par **albert60230**, le **16/11/2008** à **14:01**

1) ma maman est placée en maison de retraite dans l'oise. je suis son seul fils (mais elle a élevé d'un deuxième mariage 3 enfants -1947- mais qui ne compte pas). Elle un revenu de 1000€, donc j'ai demandé l'aide sociale, je dois payer 420€, j'ai contesté et en attendant de passer au tribunal j'ai demandé a payer 20€ mais.....

Elle était en gir4 quand elle est entrée, maintenant ils l' ont mise en gir 6, en principe je n'ai plus d'aide? mais l'aide continu...? je vais rembourser ?....

2) j'ai vu quelque part que l'aide sociale a caractere d'une avance récupérable j'ai une maison, ça veut dire qu'en fin de vie je dois rembourser tout ?? autrement dit vendre ma maison dans 10/15 ans (elle a 92 ans..) ???

merci pour vos conseils